

**PROCES-VERBAL No 5**  
de la séance du Conseil Intercommunal de l'ERM  
mercredi 13 décembre 2017  
foyer de Beausobre à Morges

Présidence

Mme Patricia CORREIA DA ROCHA, Présidente, ouvre la séance à 19h.

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction de l'ERM ainsi qu'aux employés de l'ERM, et passe la parole à la Secrétaire pour l'appel.

**ORDRE DU JOUR**

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal No 4 du 27 septembre 2017
4. Election d'un membre du Comité de direction
5. Assermentation d'un membre du Comité de direction
6. Communication du bureau
7. Communications du Comité de direction
8. Questions, vœux et divers

**1. Appel**

Il ressort de l'appel que 30 délégués sont présents.

Excusés : Mme Sylvie Podio, Morges ; Melany Blanchard, Morges ;  
MM. Frédéric Ambresin, Bussy-Chardonney ; Christian Gränicher, Denens ;  
Reto Dorta, Tolochenaz ; Gérard Zbinden, Yens.

Absent : M. Olivier Cretegny, Bussy-Chardonney

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**2.**

La Présidente demande la modification suivante de l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal No 4 du 27 septembre 2017
4. Démission d'un membre du Comité de direction
5. Election d'un membre du Comité de direction
6. Assermentation d'un membre du Comité de direction
7. Nomination d'un membre à la Commission de gestion
8. Communication du Bureau
9. Communication du Comité de direction
10. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité et sera suivi tel que ci-dessus.

### 3. Approbation du procès-verbal No 4 du 27 septembre 2017

La Présidente demande si un Conseiller souhaite une modification ou une correction. Tel n'est pas le cas, le procès-verbal No 4 du 27 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

### 4.

La présidente informe le Conseil de la démission pour le 31.12.2017 de Mme Juliette REDA, Municipale de Bussy-Chardonney, par lettre du 30 octobre 2017 de la Commune de Bussy-Chardonney entraînant automatiquement sa démission du Comité de direction.

### 5.

La Présidente informe de deux candidatures reçues par courrier :

M. Charles-Henri DE LUZE, Syndic de Chigny, et M. Bernard PEREY, Syndic de Denens.

Elle demande à chacun d'eux de se présenter et dit que l'élection sera faite à bulletin secret.

Les scrutateurs Mme Eva FROCHAUX et M. Olivier JEANNERET délivrent 30 bulletins.

Mme Danièle PETOUD, déléguée d'Ecublens, regrette qu'il n'y ait pas de candidature féminine et dit qu'avec M. Charles-Henri DE LUZE, ce serait la continuité et la stabilité, tandis que M. Bernard PEREY, par encore dans le Conseil intercommunal, apporterait de la nouveauté.

La Présidente passe aux point 8. et 9. pendant le décompte par les scrutateurs des 30 bulletins rentrés.

Résultat :	M. Bernard PEREY	19 voix
	M. Charles-Henri DE LUZE	11 voix

M. Bernard PEREY élu membre du Comité de direction jusqu'à la fin de la législature.

### 6.

#### de direction

La Présidente fait lever l'Assemblée et lit le texte pour l'assermentation de M. Bernard PEREY.

### 7.

M. Christian MAEDER explique que suite à l'élection en tant que Municipal de M. David LENOIR, il y a maintenant deux municipaux délégués pour la commune de Chigny, ce qui est contraire aux statuts de l'ERM et implique qu'un des deux doit quitter le Conseil, laissant également un siège à la Commission de gestion, et laisser la place à un Conseiller de Chigny. La Commission de gestion devant siéger dès janvier, il est impératif de nommer le remplaçant.

M. Pierre-Marc BURNAND dit qu'on ne peut élire un remplaçant à quelqu'un qui n'a pas démissionné.

Mme Eva FROCHAUX demande si ce Conseiller doit être de Chigny.

M. Christian MAEDER répond que non, pas pour la Commission de gestion.

M. Lenoir dit que ce serait bien qu'une personne soit déjà nommée pour être prête à fonctionner en janvier.

La Présidente propose qu'un/e suppléant/e soit nommé pour prendre la place du démissionnaire le moment venu.

Mme Rose NGO PEM LISSOUG est proposée et accepte, seule candidate, elle est élue par acclamation suppléante à la Commission de gestion.

#### Commission de gestion pour l'exercice 2017

- Mme Eva FROCHAUX, déléguée de Morges
- M. Michel BORBOEN, délégué de Lonay
- M. Olivier CRETEGNY, délégué de Bussy-Chardonney
- M. Charles-Henri DE LUZE, délégué de Chigny
- M. David LENOIR, délégué de Chigny
- M. Jonathan LÜTHI, délégué de Yens
- M. Manuel ZENGER, délégué de Préverenges
- Mme Rose NGO PEM LISSOUG, déléguée de Morges, suppléante.

## 8. Communication du Bureau

La Présidente informe qu'il y a des formulaires à remplir pour les Conseillers qui auraient changé d'adresse, de compte bancaire ou postal, ou qui sont nouveaux.

## 9. Communications du Comité de direction

### No 1 : Demande d'adhésion à l'ERM de la Commune d'Echandens

M. Christian MAEDER, pour le Comité de direction, informe que la Commune d'Echandens, suite à l'acceptation par son conseil d'un crédit d'étude, a demandé à l'ERM d'étudier la faisabilité et la possibilité d'une adhésion à l'ERM, que pour l'heure, le Comité de direction a donné un accord de principe positif et un préavis relatif aux conditions d'entrée est en cours de préparation et devrait être soumis lors de la séance du Conseil intercommunal de mars 2018.

### No 2 : Modernisation de la STEP

M. Jean-Jacques AUBERT informe que le concept proposé par le bureau d'ingénieurs en charge du projet de modernisation des installations de traitements des eaux usées est actuellement en consultation auprès de la DGE (Direction Générale de l'Environnement) mais qu'avant de pouvoir aller plus de l'avant, il faut attendre une prise de position de la part des instances cantonales. Au cours des derniers mois, le bureau d'ingénieurs a avancé avec des nouvelles hypothèses sur l'implantation des ouvrages en proposant deux variantes de traitements biologiques. Afin de pouvoir trancher pour l'une ou l'autre variante, il est nécessaire d'obtenir une validation des points énoncés précédemment. La question du débit de dimensionnement est particulièrement sensible sur la dimension de certains ouvrages, notamment ceux de la décantation. Le Comité de direction informera le Conseil des principes validés pour le futur de la STEP dans la séance du Conseil intercommunal qui suivra les retours du Canton.

## 10.

M. Manuel ZENDER, délégué de Préverenges, dit qu'il est suppléant de la Commission des finances alors qu'il était déjà à la Commission de gestion et pense que ce serait bien qu'un autre Conseiller soit nommé pour cause d'incompatibilité.

La Présidente répond qu'un suppléant à la Commission des finances sera nommé prochainement.

Mme Danièle PETOUD, déléguée d'Ecublens, relève qu'il y a deux membres de la même commune dans la Commission de gestion et souhaiterait que ce soit mieux réparti entre les communes.

M. Christian MAEDER remercie le Conseil de la confiance accordée durant l'année 2017. Il remercie Mme Juliette REDA et lui souhaite bon vent dans son rôle de maman. Il accueille le nouveau membre dans le CODIR.

La Présidente lève la séance à 19h.30, présente ses vœux et invite au repas offert par la commune de Morges et l'ERM.

La Présidente :

La Secrétaire :

Patricia CORREIA DA ROCHA

Monique ROBIN